

**Exercices de révision supplémentaire / test intermédiaire Certificat de comptable**

Niveau de difficulté équivalent au test intermédiaire.

---

**Exercice 1** Écritures diverses, à journaliser dans les comptes le plus appropriés.

- 1) Nous recevons une facture d'entretien de l'immeuble résidentiel, pour CHF 400.- h.t., tva à 7.7%.
- 2) Nous recevons le 30 novembre nos dividendes FLÜCK SA, montant brut CHF 900.- Passer immédiatement l'éventuelle écriture transitoire.
- 3) Une facture de publicité, non-comptabilisée, est réglée par virement postal, pour un montant de CHF 800.- (tva comprise, au taux de 7.7%)
- 4) La douane Suisse facture des taxes d'importation pour CHF 50.- ainsi que la TVA liée à de l'importation de marchandise. Valeur de la marchandise EUR 850.-, taxée à 7.7%, le taux de change est de 1.02 – 1.04.
- 5) Nous payons par virement bancaire une facture de marchandises déjà comptabilisée de EUR 1'250.-. La facture avait été comptabilisée au taux de 1.04 et nous payons, avec un escompte de 3%, au taux de 1.01 – 1.05.
- 6) Notre client obtient un rabais de 20% sur la valeur de la marchandise que nous lui avons vendu la semaine dernière. Le prix de vente hors taxes était de CHF 870.- (tva à 2.5%). Nous lui accordons une note de crédit.
- 7) Le solde du décompte TVA du trimestre précédent est de CHF 650.-, en notre faveur, il est réglé ce jour par virement bancaire par l'administration fédérale des contributions.
- 8) L'intérêt annuel de 1% sur notre compte courant bancaire est porté en compte (montant sur le compte de CHF 20'000.-)
- 9) L'intérêt annuel de 1% sur nos obligations CFF SA, nominal CHF 20'000.-, coté 105, est versé sur notre compte postal.
- 10) Nous payons une facture de douane pour de l'importation de marchandise. La marchandise valait SEK 50'000.- et avait été taxée au taux de TVA de 7.7% et au taux de change de 13.20 (pour 100 couronnes suédoises). Le taux de change est aujourd'hui de 14.20.
- 11) Nous recevons sur le compte bancaire l'intérêt sur nos obligations Société Coopérative Migros Genève. Le montant d'impôt anticipé est de CHF 900.-
- 12) Nous vendons de la marchandise à crédit pour CHF 1'400.- h.t. (tva à 2.5%) et pour CHF 1'200.- (tva à 7.7%).
- 13) Un rabais sur les marchandises achetées est accordé par notre fournisseur. Les marchandises étaient achetées CHF 5'000.- tva comprise **au taux de 7.7%**, et le rabais est de 5%.
- 14) Nous payons l'intérêt hypothécaire trimestriel sur notre dette, au taux de 2 ½ %, montant de la dette de CHF 600'000.-
- 15) Nous payons en espèces une facture d'entretien de l'immeuble de CHF 500.- h.t., avec une tva de 7.7%. La facture n'était pas comptabilisée et concerne notre immeuble d'investissements.

**Exercice 2** Écritures de fin d'année 2022, à journaliser dans les comptes les plus appropriés.

- 16) Nous amortissons pour la 4<sup>ème</sup> fois nos machines, de manière directe linéaire. Prix d'achat de CHF 50'000.- h.t. (tva à 7.7%), durée de vie de 8 ans.
- 17) Nous amortissons notre piano pour la 2<sup>ème</sup> fois, de manière indirecte dégressive. Prix d'achat de CHF 60'000.- h.t. (tva à 7.7%). Le piano concerne notre activité de concerts au sous-sol (activité exclue du champ de la TVA). La durée de vie du piano est de 10 ans.
- 18) Une facture de publicité de CHF 500.- tva comprise (7.7%), a été reçue en novembre 2022. Le travail a été effectué en décembre 2022, corriger si nécessaire.
- 19) Nos véhicules sont amortis de manière directe dégressive pour CHF 5'000.-
- 20) Notre mobilier vaut dans les comptes CHF 40'000.- ; procéder à son deuxième amortissement de manière linéaire directe. La durée de vie du mobilier est de 5 ans.
- 21) Nous avons acheté à crédit des marchandises pour EUR 12'000.-, au taux de 1.05 – 1.07. le taux de change de clôture est de 1.10, ajuster si nécessaire.
- 22) L'intérêt couru sur les obligations État de Genève que nous possédons sont portées en compte, pour CHF 123.-
- 23) Nos machines ont été achetées en 2014 et sont amorties de manière directe linéaire sur 6 ans. Comptabiliser l'amortissement 2022.
- 24) Les primes d'assurances **pour CHF 1'000.-** concernant les véhicules pour l'année 2023, ont été comptabilisées en novembre 2022. Elles seront payées en janvier. Passer l'écriture transitoire si nécessaire.
- 25) Le loyer du locataire Romuald du mois de janvier a été reçu en décembre (virement postal) pour CHF 3'400.-

**Exercice 3** Marchandises

Compléter le tableau suivant lié aux marchandises chez 4 de nos concurrents :

	Achats marchandises	Frais d'achats	Rabais obtenus	PRAMA	Var. Stock	PRAMV
Entreprise 1		120.-	400.-	3'000.-	-500.-	2'500.-
Entreprise 2	8'000.-		900.-		+ 400.-	9'000.-
Entreprise 3	12'000.-	2'000.-		5'000.-		7'000.-
Entreprise 4	6'000.-	1'000.-	1'000.-		- 600.-	

Vrai ou faux ? Le stock a augmenté dans l'entreprise 3 ? Vrai / Faux

**Exercice 4** décompte TVA

Remplir un décompte tva en utilisant les comptes les plus précis possibles. Tous les montants sont donnés hors taxes.

Achats marchandises	:	30'000.- (la moitié à 7.7%, la moitié à 2.5%).
Ventes marchandises	:	100'000.- (la moitié en suisse à 7.7%, la moitié à l'étranger)
Pertes sur clients	:	5'000.- (7.7%)
Rabais accordés	:	10% sur toutes les ventes de marchandises
Loyer encaissé	:	10'000.-
Rabais obtenus	:	3'000.- (sur les achats marchandises à 7.7%)
Prestations à soi-même	:	10'000.- (tva à 7.7%)
Achat de mobilier	:	30'000.- (à 7.7%)
Loyer payé	:	20'000.-
Avocat d'Annemasse	:	EUR 50'000.- au taux de change de 1.0 – 1.03